

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU MERCREDI 23 MAI 2012**

**Convocation du 10 Mai 2012**

L'ordre du jour étant le suivant :

**Zone d'activités des vignes de Mauny chiffrage des accès**  
**Décision Modificative au Budget de la Zone d'activités des vignes de Mauny**  
**Fonds de péréquation des ressources intercommunales FPIC**  
**Élection des délégués au Syndicat d'Initiative de Cerisiers**  
**Sortie du SMCTOM**  
**Acquisitions de matériels**  
**Subventions au Budget 2012**  
**Travaux aires de jeux 2012 : résultats de la consultation**  
**Bulletin Communautaire**

**Questions Diverses.**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le mercredi 23 mai 2012, à 18 heures 30, salle des fêtes, en la commune de Coulours, sous la présidence de M. Michel REBEQUET

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux délégués des communes : Messieurs Bernard COQUILLE, Michel DEVELAY, Patrick HARPER, Luc MAUDET, vice-présidents ; Mesdames Annie BAKOUR, Marie Claude GARNAULT, Laure LARIVE, Colette LESAGE (suppléante de M. DEN DEKKER), Oksana ONIS, Marie-José ROCHÉ, Sulianne STANIA, Annick SZELAG, Christine VAILLANT, Nicole VIÉ.

Messieurs Jacques BEZINES, Jean-Louis BONNET (suppléant de M. ROUILLON), Patrick CROSIER, Michel DELAGNEAU, Jackie DERVOU, Lionel GENIN, Jean-Claude HIVERT, Jean-Claude KOEHLER, Guy LAMARRE, Daniel LAPOTRE, Marcel LEROY, Hervé MARANDEL (Suppléant de M. STANIA), Christian MARTIN, Serge MASSON, Alain PUTHOIS, Edmond REVELLAT, Daniel REVELLAT (suppléant de Mme THERY), Bernard ROUILLON, Michel SASSIER, Jean-Claude SCHLICKLING, Maurice SIMONNET, Bernard THOMAS, Michel TISSIER (Suppléant de Mme BEYAERT), Pierre VANNEREAU, Jérôme VINCENT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Roselyne BEYAERT, Vice-présidente, Mesdames Marie CHAPELET, Sylvie COTE, Anne-Marie PERARD, Martine THÉRY; Édith VALLEE, Messieurs Guy BOGAERTS, Martial CARLI, Jacques DEN DEKKER, Édouard STANIA, Michel MARTIN, Michel RENAULT, Gérard ROUILLON.

Étaient aussi présents : Mesdames Françoise BAUDEY, Aline CLEMENT, Nicole TOURNELLE, Brigitte WIESNIEWSKI, Monsieur Christian DELADERRIERE, Christian CROSIER, Alain GODIGNON, Jean Claude MIGNOT, Jean-Pierre VAILLANT, M. Daniel WAERNESSYCKLE.

Invités excusés : Monsieur Jean MARCHAND, Vice-Président du Conseil Général, M. Alain LADRANGE, Conseiller général.

Secrétaire de séance : Monsieur Luc MAUDET

\*\*\*\*\*

Le précédent compte rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

Le Président invite les conseillers à présenter leurs observations sur le compte rendu sous 48 heures à fins de rectifications par le secrétariat.

\*\*\*\*\*

❖ **Zone d'activités des vignes de Mauny chiffrage des accès Délibération N° 30-2012, Classification 3.6, Gestion du domaine**

Monsieur DEVELAY présente le projet actualisé et informe le Conseil Communautaire que, lors d'une réunion tenue le 6 Avril 2012, les services du Conseil Général ont présenté un avant-projet d'aménagement des abords de la Zone d'activités des vignes de Mauny avec une estimation des coûts. Ce projet étant très ambitieux et onéreux, il est proposé au Conseil Communautaire de matérialiser les abords par la création d'un accès en grave. Le montant est estimé à 3 090€ HT. Le chemin rural qui sera affecté appartient à la commune de Bagneaux qui a donné son accord. Madame LESAGE s'inquiète de la facilité d'accès aux gens du voyage, il est répondu que cela ne le favorisera pas, l'agencement prévu est au-delà du fossé bordant la RD 660 sans le modifier. Le Conseil Communautaire approuve ces travaux.

❖ **Décision Modificative au Budget de la Zone d'activités des vignes de Mauny Délibération N° 31-2012, Classification 7.1, Décision Budgétaire**

Le Conseil communautaire décide de verser à la section de fonctionnement au compte 7015 un montant de 857 € par prélèvement au compte 71355 (042) afin de régulariser les opérations d'ordre comptables

❖ **Zone d'activités des vignes de Mauny Projet « développeur ile de France » Délibération N° 32-2012, Classification 7.4 Interventions économiques**

Messieurs REBEQUET et DEVELAY exposent ensuite les évolutions données au projet « développeur Ile de France » de la Chambre de Commerce. Bien qu'un long article en ce sens ait été publié, les communautés de Communes du Gâtinais et du Sénonais ont choisi de se retirer du projet.

La Communauté de Communes Yonne Nord a choisi de se retirer également du projet, « *en soulignant que les besoins d'un développeur économique sur notre secteur restent souhaitables, et propose aux partenaires précités de mener cette action à travers « Yonne Développement ».*

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, déplore le retrait du Gâtinais, choisit de se retirer, faute de financement suffisant du projet et souhaite vivement qu'une antenne de « Yonne Développement » soit créée pour être consacrée au développement économique sénonais qui est à ce jour, fort peu présent dans les actions de cet organisme.

❖ **Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales FPIC Délibération N° 33-2012, Classification 7.1, Décision Budgétaire**

Suite à la création du Fonds de péréquation des ressources intercommunales, dont Le Président fait une rapide présentation, la Communauté de Communes s'est vu attribuer un montant de 35 032€ qui doit être réparti entre l'EPCI et les communes membres. Chaque conseiller reçoit un tableau chiffré. Trois modes de répartition sont proposés aux collectivités. Le mode de répartition de droit commun réserve 10 079€ à la Communauté de Communes pour une répartition de 24 953€ aux communes, le mode de répartition dérogatoire en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale réserve 6 348€ à l'EPCI pour 28 684 € reversés aux communes membres et doit être adopté à la majorité des deux tiers des membres, un mode de répartition libre peut également être adopté à l'unanimité. Le choix est fait pour une année et les sommes attribuées ne sont pas affectées à un projet particulier. M. Maudet propose de conserver l'intégralité de la somme à la Communauté de Communes pour financer des acquisitions en commun de matériels. Seules 12 voix sont pour cette mesure, Six voix vont à la répartition dérogatoire et 22 Voix se prononcent pour la répartition de droit commun. Le Conseil Communautaire adopte la répartition de droit commun.

❖ **Élection des délégués au Syndicat d'Initiative de Cerisiers Délibération N° 34-2012, Classification 5.3, Désignation de représentants**

Le Syndicat d'initiative de Cerisiers ayant modifié ses statuts, pour permettre l'entrée de la Communauté de Communes au conseil d'administration, il convient d'élire cinq membres délégués.

Sont candidats et sont également désignés à l'unanimité :

- Marie CHAPELET
- Roselyne BEYAERT
- Nicole VIÉ
- Jean-Claude SCHLICKLING
- Michel REBEQUET

❖ **Sortie du SMCTOM Délibération N° 35-2012, Classification 5.7, Intercommunalité**

Vu, le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-19 précisant les conditions de sortie d'un membre d'un syndicat intercommunal,

Vu l'adhésion des communes de Arces Dilo, Cérilly, Cerisiers, Coulours, Flacy, Fournaudin, Theil sur Vanne, Vaudeurs, et Villechétive à la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe, Considérant que la Communauté de Communes de la Vanne et du pays d'Othe a la compétence pour la collecte, le tri et le traitement des déchets avec installation, gestion et fonctionnement d'aires de tri, de déchèteries et de décharges de classe III ;

Vu les délibérations concordantes de conseils municipaux des communes de Arces Dilo, Cérilly, Cerisiers, Coulours, Flacy, Fournaudin, Theil sur Vanne, Vaudeurs, et Villechétive ;

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande le retrait de la Communauté de Commune de la Vanne et du pays d'Othe du syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères et encombrants de Vanne en Othe.

Dit que les modalités financières de ce retrait devront être réglées par une convention approuvée par délibéré en Conseil Communautaire et en Conseil Syndical

et autorise le Président à entreprendre toutes démarches préliminaires à cette convention qui pourrait répartir les actifs au prorata du nombre d'habitants.

**Acquisitions de matériels**

Le Président informe le conseil Communautaire de l'acquisition d'une **plaque vibrante** qui est à la disposition des communes pour les besoins de voirie. Le prêt devra être demandé par écrit (fax, mail...) au moins quatre jours avant la date de retrait afin d'organiser au mieux la répartition du matériel. La durée maximale de mise à disposition est de huit jours. Un bon de remise et de retour sera établi pour chaque mise à disposition et l'appareil devra être rendu avec le plein.

Un agent sera présent pour aider à retirer ou à rapporter le matériel, stocké à Villeneuve l'Archevêque et qui y devra être rendu après chaque prêt, les échanges entre communes n'étant pas souhaitables. Le Conseil Communautaire approuve ce règlement des mises à disposition de matériels.

Les communes qui ont souhaité avoir **une vitrine d'affichage** sont invitées à venir la retirer au syndicat d'initiative de Villeneuve l'Archevêque.

Des **panneaux d'entrée de ville** signalant la Communauté de Communes seront prochainement installés aux entrées des nouvelles communes membres et les panneaux existants seront renouvelés par collage de bandeaux. Le budget total de cette opération est estimé à 5 335€ HT pour trente panneaux neufs plus 1 200€ HT pour les nouveaux logos.

La **remorque** qui avait été volée a été remplacée au même coût soit 990 € HT plus 280 € HT pour une rampe de charge

**Une tondeuse, un taille-haie et une débroussailluse** pour l'entretien des PAV et des espaces verts (en complément du contrat signé avec une entreprise) ont été acquises (budget : 3700€ HT plus 825€ HT soit 4 525 € HT)

Madame LESAGE demande s'il est possible à la Communauté de Communes de prendre en charge la taille des bords de routes. La Communauté n'a pas la compétence « voirie » mais peut envisager d'aider à négocier un contrat global avec une entreprise pour réduire les coûts. Certaines communes ayant leur propre équipement ne le souhaitent pas.

Monsieur MAUDET consulte les entreprises pour une machine à émulsion mais les coûts d'achat et d'entretien restent trop élevés.

❖ **Subventions au Budget 2012 Délibération N° 36-2012, Classification 7.5, Subventions**

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément au vote du Budget Primitif le montant du compte 6574 est de 35 000€ et rappelle que ce montant comprend les frais de fonctionnement des syndicats d'initiative ainsi que les aides aux associations organisant des manifestations de portée communautaire qui ont sollicité une subvention avant l'évènement et ont fourni, ensuite, le bilan financier final de la manifestation.

Le Conseil Communautaire décide d'accorder les montants suivants identiques aux montants 2011

Syndicat d'initiative de Cerisiers	8 000€
Syndicat d'initiative de la vallée de la Vanne	8 000€
Syndicat d'initiative de Sens	90€
Festival en Othe	1 000€.

Messieurs GENIN et LAPOTRE suggèrent qu'il soit demandé au Festival en Othe d'organiser un spectacle annuel dans une de nos communes. Des contacts seront pris avec les organisateurs en ce sens pour l'année 2013.

Madame VAILLANT souhaite que l'utilisation des fonds alloués aux syndicats d'initiative soit faite en toute transparence. Un salarié a pu être embauché en été pour tenir les permanences à Cerisiers. Chaque syndicat présente ses comptes annuels. En outre, la Communauté de Communes est représentée au sein de chacun des conseils d'administration.

❖ **Création de poste : Personnel administratif, Délibération N° 37-2012, Classification 4.1, Personnels**

Le Conseil Communautaire, vu la délibération du 21 septembre 2011, créant un poste d'adjoint administratif de deuxième classe à temps non complet de 12 heures hebdomadaires, décide de porter le temps de travail de ce poste à 14 heures hebdomadaires, pour faire face à l'augmentation de la charge de travail.

**Travaux aires de jeux 2012 : résultats de la consultation**

Suite à la réunion de la Commission d'Appel d'offres du 15 Mai 2012, trois propositions ont été reçues en totalité, certaines ne concernent qu'un lot. Les lots proposés à la consultation étaient les suivants : Lot n° 1 à LA POSTOLLE: réalisation d'une aire de jeux , Lot n° 2 à VAUDEURS : réalisation d'une aire de jeux, Lot n° 3 Aux CLERIMOIS : Aménagements de l'aire près des conteneurs d'apport volontaire et d'un micro terrain de foot, Lot n°4 Aux SIEGES : Aménagements d'un aire de jeux, Lot n° 5 à FOISSY SUR VANNE : Aménagements d'un micro terrain de foot, Lot n°6 à VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE : Fourniture et pose d'un jeu, Lot n°7 à CHIGY : Fourniture et pose d'un jeu de basket, Lot n°8 à VILLECHETIVE : Aménagement d'un parc de loisirs, Lot n°9 à VILLECHETIVE : Aménagement d'un verger conservatoire

La Commission d'Appel d'offres a retenu la proposition

- de l'entreprise Trimoreau pour les lots 1 à 7, pour un montant total de 44 976€ HT,
- de l'entreprise Rouillon pour le lot N°8, pour un montant total de 27 298€ HT,
- de l'entreprise Proquin pour le lot N°9, pour un montant total de 3 198€ HT.

Le budget total de l'opération est estimé à 76 520 € HT. Les subventions attendues pourraient s'élever à 25 496 € de DETR et 2 352€ de la région pour la création du verger conservatoire.

Les travaux débuteront dès que possible.

Madame VAILLANT s'informe du mode de financement des aires de jeux. Les communes mettent gratuitement les terrains à dispositions de la Communauté de Communes qui finance entièrement les achats, travaux et l'entretien.

#### **Bulletin Communautaire**

La Commission du bulletin s'est réunie le 16 mai 2012. Quelques communes doivent encore nous faire parvenir leurs articles ou leurs photos. Le projet sera prochainement porté à l'imprimeur et le Bon à Tirer sera à la disposition de tous durant une journée pour relecture dès que possible. La commission du bulletin sera également réunie.

Le devis d'impression s'élève à 5 630€ HT pour 8 000 exemplaires auxquels il faut ajouter un numéro spécial « déchets » de quatre pages détachables. Les insertions publicitaires couvrent 80% du coût et le numéro spécial est subventionné par les éco-organismes.

#### **Rapport de la Commission Tourisme**

Le Président présente ses vifs remerciements à Mme BEYAERT, et aux conseillers qui ont assuré des permanences sur la Foire de Sens. Le coût de la manifestation est quasi nul. Les fréquentations ont été irrégulières en raison d'une météo difficile mais les plans des chemins de randonnées ont rencontré un réel succès.

#### **Bilan du SPANC**

M. HARPER présente le bilan du SPANC. A ce jour, ont été réalisés, 21 contrôles de conception, 9 contrôles de réalisation, 212 diagnostics systématiques et 44 interventions dans le cadre de ventes immobilières. Sept contrôles indiquent des non-conformités sévères (note de 9), onze contrôles indiquent des non-conformités importantes (note de 8). Ces résultats sont dans l'ensemble bons. Les contrôles débutent sur la commune de Coulours et un technicien supplémentaire est mis à disposition par la SAUR pour accélérer le rythme des contrôles.

#### **Questions diverses et Interventions des conseillers**

Le Président rappelle aux conseillers qu'une fiche de poste d'été a été distribuée dans les communes pour pourvoir au remplacement des agents techniques pour l'été 2012.

Le Festival de musique « Harmonies Estivales » recevra une subvention de 900€ du Conseil Général.

Les cartes communales de Chigy et Foissy seront soumises à l'approbation du Conseil Communautaire lors de la prochaine réunion.

Le prochain Conseil Communautaire sera organisé à Theil sur Vanne (un mercredi) ou Vaudeurs

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

**TABLE DES DELIBERATIONS du 23 Mai 2012**

- ❖ Zone d'activités des vignes de Mauny chiffrage des accès Délibération N° 30-2012, Classification 3.6, Gestion du domaine ..... 2
- ❖ Décision Modificative au Budget de la Zone d'activités des vignes de Mauny Délibération N° 31-2012, Classification 7.1, Décision Budgétaire ..... 2
- ❖ Zone d'activités des vignes de Mauny Projet « développeur ile de France » Délibération N° 32-2012, Classification 7.4 Interventions économiques ..... 2
- ❖ Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales FPIC Délibération N° 33-2012, Classification 7.1, Décision Budgétaire ..... 2
- ❖ Élection des délégués au Syndicat d'Initiative de Cerisiers Délibération N° 34-2012, Classification 5.3, Désignation de représentants..... 3
- ❖ Sortie du SMCTOM Délibération N° 35-2012, Classification 5.7, Intercommunalité ..... 3
- ❖ Subventions au Budget 2012 Délibération N° 36-2012, Classification 7.5, Subventions ..... 4
- ❖ Création de poste : Personnel administratif, Délibération N° 37-2012, Classification 4.1, Personnels ..... 4

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires  
Après dépôt en Sous-Préfecture, le 25 Mai 2012

Et publication ou notification, le 25 mai 2012

Suivent les signatures